



Centre Ornithologique Rhône-Alpes C.O.R.A. Drôme

Romans sur Isère, le 15 septembre 2008

Communiqué de presse

Chasse : haro sur les espèces menacées ?!

Le 14 septembre a sonné la grande ouverture de la chasse dans le département de la Drôme et même plus tôt pour la Caille des blés. Une nouvelle fois, les naturalistes du Centre Ornithologique Rhône-Alpes regrettent d'être en désaccord avec l'arrêté préfectoral qui encadre cette saison.

Si la copie n'est pas à revoir dans son intégralité, certains points apparaissent comme extrêmement défavorables pour la faune de notre département. Pour l'essentiel, ce sont les oiseaux qui nous préoccupent particulièrement.

En effet, trois espèces sont en très fort déclin et restent pourtant chassables sans grande restriction : le Tétrás lyre, l'Alouette des champs et la Caille des blés. Pour preuve, c'est espèces viennent de rentrer en Rhône-Alpes dans la Liste Rouge des Espèces Menacées de disparition, liste établie à partir de relevés scientifiques de terrain !

Malgré une campagne de sensibilisation des instances publiques et la production de données précises, aucune mesure corrective n'a été prise par l'administration. Pourtant, nos propositions sont aussi claires que mesurées :

- moratoire de 5 ans fermant la chasse au Tétrás-lyre dans la Drôme,
- limitation des jours de chasse et des prélèvements pour la Caille des blé et l'Alouette des champs.

A ce jour, aucune de nos demandes n'est prise en compte. Pire : par rapport aux années précédentes, la période de chasse est prolongée pour l'alouette et la caille !

Le CORA Drôme désapprouve ce manque de lucidité et de courage de l'administration d'Etat, et poursuivra son action vigilante en faveur de la connaissance et de la protection de la biodiversité de notre département.

Contact presse : François AROD : 04 75 70 47 93 - coradrome@coradrome.fr
